

1. ORGANISATION

La convention SIFAO est organisée par PERFORMANCE 2010 dont le siège est situé à l'Ecole Louis de Broglie, Campus de Ker Lann, 35170 BRUZ.

2. OBJET

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles PERFORMANCE 2010 organise et fait fonctionner la convention. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'organisateur. Le participant s'engage formellement à respecter le présent règlement.

3. LIEU ET DATE

La convention SIFAO 2005 se déroulera au Forum du Centre des Expositions du Mans les 11 et 12 mai 2005. En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, l'organisateur pourra changer de lieu ou en différer la date. L'organisateur pourra annuler l'opération après en avoir avisé le participant et, dans ce cas, sa présente demande d'admission se trouvera alors résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant.

4. ADMISSION, INSCRIPTION, REGLEMENT

Sont admises à participer toutes sociétés ayant la possibilité de négocier avec des sous-traitants ou donneurs d'ordres. Pour être valables, les inscriptions doivent être établies au moyen de l'inscription officielle. L'organisation se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour quelque motif que ce soit, et sans avoir à justifier sa décision. La demande d'admission à SIFAO 2005 est définitive et irrévocable. En cas de désistement à quelque date que ce soit et pour quelque cause que ce soit, le signataire de la demande demeure redevable de l'intégralité du montant de sa participation.

Le règlement de la participation devra être effectué à l'inscription. A défaut de règlement, la présente inscription sera résiliée de plein droit et son signataire n'en demeurera pas moins débiteur envers Performance 2010 dudit règlement.

5. PRESTATION

Pour les donneurs d'ordres, acheteurs et RetD et intervenants au « Cybermarché », l'inscription à la convention SIFAO 2005 comprend :

- Un stand de 9 m2 et un équipement de base (table, chaises, identification)
- l'autorisation de diffuser pendant la convention une brochure de présentation de votre société à l'ensemble des participants
- une page de présentation de votre société dans le catalogue SIFAO 2005
- un exemplaire du catalogue SIFAO 2005 par personne inscrite
- un planning de rendez-vous avec les interlocuteurs que vous avez sélectionnés

Pour les autres participants, l'inscription sous la convention SIFAO 2005 comprend :

- une entrée au salon
- par société, un planning de rendez-vous ciblés correspondant aux attentes des donneurs d'ordres et validé par les donneurs d'ordres correspondants
- la présentation de votre société dans le catalogue SIFAO 2005 remis à l'entrée
- un exemplaire du catalogue SIFAO 2005 par personne inscrite

Pour les visiteurs simples, l'inscription sous la convention SIFAO 2005 comprend :

- une entrée au salon
- un exemplaire du catalogue SIFAO 2005 par personne inscrite

6. REGLES COMMERCIALES

Il est interdit aux participants de faire bénéficier une autre société de tout ou partie des services offerts par la convention SIFAO 2005 sans l'accord des organisateurs. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux de la convention, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de la convention, pendant toute la durée de celle-ci.

7. ASSURANCES

PERFORMANCE 2010 est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de SIFAO 2005. Cette responsabilité ne pourrait s'étendre, en aucun cas, aux dommages causés par des tiers aux participants. Le Centre des Expositions du Mans répond de sa responsabilité civile en qualité de propriétaire des immeubles et installations fixes ou provisoires servant à la convention, ainsi que de l'exploitation des entreprises et activités qu'ils gèrent directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures.

Le participant répond de tous les dommages causés à autrui, soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations.

8. APPLICATION DU REGLEMENT

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction au présent règlement peut entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté de l'organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

9. COMPETENCE

En signant leur demande d'admission, les participants déclarent accepter sans réserve les clauses du présent règlement. En cas de contestation, et avant toute procédure, le participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'organisation. En cas de contestations, les tribunaux du siège de PERFORMANCE 2010 sont seuls compétents.

IMPORTANT :

Le SIFAO repose sur la sélection de rendez-vous pré-organisés entre tous les participants. Toute annulation désorganise l'ensemble du planning et est préjudiciable à tous les participants.

Toute participation au SIFAO implique le souhait de bénéficier de l'offre et de s'engager à participer au SIFAO 2005 ou à désigner un remplaçant en cas d'empêchement de dernière minute.